

## Deslaurier

n ayant pas encore accédé à l'indépendance sont placés « sous tutelle » de l'ONU, mais restent sous le contrôle de diverses métropoles coloniales. Depuis 1919, la France s'est vu confier les ex-colonies allemandes d'Afrique (Togo, Cameroun) et, au Moyen-Orient, la Syrie et le Liban, ex-provinces de l'Empire ottoman. Contrairement à l'esprit initial, les mandats ont été peu ou prou intégrés dans les structures de l'Empire français.

◆ *Empire*

## Mauresque

Si l'étymologie du mot désigne, dans l'Antiquité, les habitants des Maurétanies romaines, au Moyen-Âge le terme s'apparente à la culture islamique espagnole d'Al-Andalus. Toutefois, à partir du 18<sup>e</sup> siècle et surtout au 19<sup>e</sup>, « mauresque » renvoie à un concept occidental qui, dans son acception la plus large, regroupe des éléments de la culture islamique vue au travers du prisme de l'orientalisme. La fascination occidentale pour ce qui a trait à la culture « mauresque » atteint son paroxysme au 19<sup>e</sup> siècle et coïncide avec l'expansion coloniale. Des personnalités célèbres, tant des arts que de la littérature, popularisent le thème en « Orient » comme en « Occident ». Ainsi, dans l'architecture, l'influence de l'esthétique mauresque se retrouve aussi bien dans la grande poste d'Alger que dans le casino d'Arcachon. Les peintures ou encore les photographies de « Mauresques » entendent quant à elles souligner toute la sensualité féminine d'un Orient exotique et érotique. Nous sommes au cœur du registre de l'orientalisme, cet Orient créé par l'Occident.

## Médecine

Dans ses dimensions tant *politique* (diffuser les bienfaits de la science moderne, contrôler les corps) qu'*économique* (accroître et fortifier la main d'œuvre) et *humanitaire*, la médecine fut partie prenante de l'entreprise impérialiste, de sa légitimation à sa dénonciation en passant par sa matérialisation. Prenant la forme de programmes d'Assistance Médicale Indigène (AMI), de véritables politiques de santé visant des interventions préventives de masse, la diffusion de principes d'hygiène et des soins hospitaliers, voient le jour

entre 1899 et 1905 aux quatre coins de l'Empire français. Portée par le pastorisme – au moins 15 instituts Pasteur existaient outre-mer –, cette entreprise rencontre toutefois vite ses limites : face à des défis pathologiques, budgétaires et culturels, on note dès l'entre-deux-guerres des réorientations sur le terrain en faveur des soins essentiels en milieu rural (médicalisation de la maternité et de l'enfance, prise en charge de maladies sociales dont la tuberculose, la syphilis ou la malnutrition). Ces adaptations se confirment avec l'*indigénisation* des acteurs de l'AMI, celle des médecins (formés à Alger, Tananarive, Hanoï, Dakar) et des sages-femmes, et avec l'utilisation, certes timide et pragmatique, des pharmacopées traditionnelles. Cette capacité auto-correctrice de la médicalisation coloniale anticipe son destin postcolonial, en particulier l'évolution sur le long terme de la santé et des pratiques sanitaires des populations locales, la construction de politiques de santé nationales par des élites issues de la domination, ainsi que les transformations subies, en retour de ces expériences, par la biomédecine.

## Mémoires coloniales

Représentation du passé portée par des individus et des groupes, la mémoire coloniale est souvent distinguée de l'histoire de la colonisation proprement dite – comme la mémoire l'est de l'histoire en général –, dont l'ambition scientifique est justement de se démarquer de la subjectivité des récits mémoriels.

Ces dernières années, la mémoire coloniale française est plutôt apparue en creux. À l'occasion de commémorations (bataille de Dien Bien Phu, armistice de 1945 qui coïncide avec le massacre de Sétif...), on a mis en évidence des formes d'amnésie et d'oubli des responsabilités à l'égard des populations de l'ex-Empire. Ce phénomène a pu être expliqué par la tension qui existerait entre idéaux républicains et projet colonial, mais ces mécanismes doivent en réalité être envisagés au regard de dynamiques plus complexes. La notion de mémoire elle-même est polysémique, et renvoie à des processus à la fois individuels et collectifs ; représentation individuelle du passé socialement élaborée et partagée, elle est aussi reconstruite selon les enjeux du présent (cf. Maurice Halbwachs). Ce que l'on

appelle la mémoire coloniale renvoie souvent alors au *récit national* élaboré à propos de la colonisation, à vocation uniformisante et unificatrice (cf. monuments, musées, cérémonies, programmes scolaires, lois...). Mais il existe aussi des mémoires coloniales plurielles, portées par des groupes distincts au sein de l'espace national (familles, communautés, associations...) qui peuvent concurrencer, contredire ou interagir avec la mémoire « officielle » (cf. les vifs débats autour de la loi du 23 février 2005 affirmant « le rôle positif de la colonisation »).

Par ailleurs, on ne saurait analyser le cas français sans le réinscrire dans des mouvements supranationaux où s'observent des processus de diffusion, de contagion et de dialogue des mémoires entre ex-métropoles coloniales, ou entre ces dernières et leurs anciennes colonies. La mémoire travaille alors souvent par amalgames et raccourcis, établissant par exemple des parallèles entre colonisation et immigration, entre anciens combattants et nouveaux sans-papiers... Une mondialisation des mémoires est en outre à l'œuvre, où des objets variés (colonisation, esclavage, Shoah...) entrent en résonance : les dispositifs de leur remémoration institutionnelle ou informelle se nourrissent mutuellement (politiques de « repentance », de « réparations », de « pardon »), répondant manifestement à une économie globalisée de la mémoire.

◆ *Lieux de mémoire*

## Métis

Du latin *mixtus* (« mélangé », « mêlé »), le mot désigne jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle le croisement de deux espèces animales ou végétales différentes (un *mestis*). Au 18<sup>e</sup> siècle, la graphie *métis* apparaît pour désigner un animal ou une plante issues du croisement de deux races ou de deux variétés différentes de la même espèce. Le terme s'applique à l'homme dès le 12<sup>e</sup> siècle pour désigner un « bâtard » ; un texte de 1559 emploie le terme *mestif* pour évoquer un individu « dont la mère est d'un autre peuple que le père ». En 1615, *metice* est cité comme mot issu des empires ibériques (de l'espagnol *mestizo* et du portugais *mestiço*), auquel il emprunte l'orthographe et la signification, à savoir toute personne née d'un Européen et d'une Amérindienne, bref un

sang-mêlé. Jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, *mestif*, *mestive*, *mestis* puis *metice* servent donc à nommer un individu né d'un mariage culturellement mixte. Ce n'est que dans la seconde partie du 19<sup>e</sup> siècle, que le mot prend une signification racialisée.

Le métis, culturellement et « racialement » mixte, brouille souvent les repères de la colonisation européenne qui, au sein des sociétés coloniales, érige des frontières entre Européens et indigènes, entre sujets et citoyens. Les métis de l'Empire sont pour dans leur grande majorité issus d'un père français et d'une mère « indigène » ; néanmoins, des métis nés d'une mère française et d'un père « indigène », plus rares dans les possessions ultramarines, ne sont pas quantité totalement négligeable en métropole, en particulier à l'occasion des deux conflits mondiaux – alors que stationnent sur le territoire métropolitain des troupes indigènes. Rapidement, leur position en fait soit des individus rejetés par les deux communautés d'origine – la xénophobie n'étant pas l'apanage des seuls colonisateurs –, soit des intermédiaires naturels entre colonisateurs et colonisés. Quoi qu'il en soit, le métis suscite des enjeux qui le dépassent : son origine, son identité et ses droits posent des problèmes à la fois politiques et juridiques. Est-il automatiquement éligible à la citoyenneté en vertu de son ascendance européenne [généralement paternelle] ? Est-il un *indigène* au titre au même titre que son parent colonisé (généralement sa mère), et donc un *sujet d'Empire* ? Faut-il encourager les unions mixtes, que certains considèrent comme un authentique mode de colonisation, ou au contraire les combattre afin de « préserver la pureté de la race » ?

En 1928, un arrêté du gouverneur général de l'Indochine déclare que tout métis ou « Eurasien » reçoit automatiquement la citoyenneté française. Le texte fait jurisprudence puisqu'il est utilisé dans le même sens, en 1934, en AOF. Dans tout l'Empire, de nombreux enfants métis sont même arrachés à leurs mères et placés dans des orphelinats – comble du paradoxe, leurs deux parents étant vivants – afin de pouvoir leur assurer une éducation à la française, au prix d'un violent déracinement. Emmanuelle Saada, dans *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté* (La Découverte, 2007), démontre que le critère racial a été appliqué à rebours, afin non pas

Deslaurier Christine, Roger A. (2007)

Mémoires coloniales

In : Dulucq S. (dir.), Klein J.F. (dir.), Stora B. (dir.) Les mots de la colonisation française

Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 69-70. (Les Mots de). ISBN 978-2-85816-893-4